

20260204-15
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX et le **mercredi 04 février à 18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **29 janvier 2026**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de M. Julien DUBOIS.

Nombre de membres afférents au conseil	57	Date de la convocation : 29 janvier 2026
Nombre de présents	49	
Nombre de pouvoirs	7	Date de publication : 09 février 2026
Suffrages exprimés	56	

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY, M. Jean-Marie ABADIE, Mme Guylaine DUTOYA, M. Julien DUBOIS, Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, M. Philippe CASTEL, M. Pascal LAVIGNE, M. Serge POMAREZ, Mme Gloria DORVAL, Mme Sophie IRIGOYEN, M. Jean SOUBLIN, M. Gérard LE BAIL, M. Albert AUZEMERY, M. Philippe LAFFITTE, Mme Chantal FRAYSSE, M. Hervé DARRIGADE, M. Christian CARRERE, M. Julien BAZUS, Mme Sylvie PEDUCASSE, M. Jean LAVIELLE, Mme Martine GAY, M. Alain GODOT, Mme Christine BEYRIS BRU, M. André HUMEAU, Mme Catherine FAVARD, Mme Catherine RABA, M. Christian BERTHOUX, M. Henri BEDAT, Mme Sylvie BEZIAT-RICARD, M. Pascal VILATON, M. Alain BERGERAS, Mme Corinne LAPORTE, M. Bernard LANGOUANERE, M. Hikmat CHAHINE, M. Alain DUBOURDIEU, M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Amine BENALIA BROUCH donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Guillaume LAUSSU donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à Mme Sophie IRIGOYEN,
Mme Martine LALANNE donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE,
Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE donne pouvoir à M. Albert AUZEMERY,
Mme Caroline JAY donne pouvoir à M. Hervé DARRIGADE,
M. Laurent LAFOURCADE donne pouvoir à Mme Catherine RABA.

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Amine BENALIA BROUCH, M. Guillaume LAUSSU, M. Alexis ARRAS,
Mme Martine LALANNE, Mme Bérengère SABOURAULT-LASSOUQUE, Mme Caroline JAY,
M. Laurent LAFOURCADE, M. Philippe DELMON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA

Quorum : le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

OBJET : CANDIDATURE DU GRAND DAX À L'AMI POUR LE SOUTIEN DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU SERVICE PUBLIC DE RÉNOVATION DE L'HABITAT EN 2026

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 3211-1, L. 5210-1-1-A, L. 5216-5 et L. 5711-1,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection et mise en valeur de l'environnement et d'Équilibre social de l'habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 18 février 2020 portant adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitat, notamment ses articles L. 303-1 (OPAH) / R. 327-1 (PIG), L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 327-1,

Vu le Code de l'énergie, notamment son article L. 232-1 et suivants relatif au service public de la performance énergétique de l'habitat et R. 232-1 et suivants,

Vu la délibération n°2024-06 du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Habitat relative à la mise en œuvre du Pacte territorial France Rénov',

Vu le Plan local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat, approuvé par le Conseil communautaire en date du 18 décembre 2019,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 26 mars 2025 portant validation du Pacte Territorial France Rénov, appelée localement « Plateforme Habitat du Grand Dax »,

Vu la signature du Pacte Territorial France Rénov du Grand Dax le 17 juin 2025 avec l'ANAH, l'Etat et le Département des Landes,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Soutien de la Région pour le Service Public de la Rénovation de l'Habitat » déployé par la Région Nouvelle-Aquitaine couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026,

Considérant que ce Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH), France Rénov', structure les missions d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement des ménages,

Considérant les objectifs du PCAET pour réduire l'impact du secteur résidentiel dans les émissions de GES du territoire dans un objectif de lutte contre le dérèglement climatique (30 % des maisons et appartements rénovés d'ici 2030 afin de réduire de 30% les consommations d'énergie du secteur résidentiel),

Considérant que le Pacte Territorial France Rénov, déclinée en « Plateforme de l'Habitat du Grand Dax » est une contractualisation entre l'ANAH et les collectivités afin de regrouper en un seul dispositif les missions du Service Public de Rénovation de l'Habitat (SPRH) et l'ensemble des champs d'intervention de l'ANAH en matière de rénovation énergétique,

d'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, ~~de lutte contre l'habitat~~
indigne ou dégradé, et la rénovation des copropriétés,

Considérant que le Pacte Territorial France Rénov est co-financé à 50% par l'ANAH, et qu'une aide sera également demandée auprès du Conseil Départemental des Landes en plus de la sollicitation de la Région Nouvelle-Aquitaine via cet appel à manifestation d'intérêt,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE la candidature du Grand Dax à l'appel à manifestation d'intérêt pour le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au Service Public de la Rénovation de l'Habitat du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à présenter un dossier de candidature à cet appel à manifestation d'intérêt.

Article 3 : PREND ACTE que Monsieur le Président, dans le cadre de sa délégation n°24 relative aux sollicitations des subventions et à la conclusion des conventions y afférentes, dans le cas où le dossier de candidature du Grand Dax est retenu, conclura la convention de soutien avec la région Nouvelle-Aquitaine ainsi que tout éventuel avenant et documents y afférent.

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
pour copie conforme,
Dax, le 04 février 2026**

Julien DUBOIS
Président du Grand Dax

